



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

90^e séance plénière

Mercredi 7 juillet 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

En l'absence du Président, M. Arriola Ramírez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 123 de l'ordre du jour (suite)

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/75/729)

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de leurs déclarations détaillées, et elle prend note du rapport du Secrétaire général (A/75/729).

Sri Lanka, qui a dû faire face au fléau du terrorisme pendant plus de trois décennies, condamne sans réserve le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. C'est dans ce contexte que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est un outil essentiel pour nous inciter à nous rallier à notre appel collectif à l'action. La résolution relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, la résolution 75/291, fournit une feuille de route claire et solide pour orienter nos efforts communs de lutte contre le terrorisme au cours des prochaines années.

L'adoption de la nouvelle stratégie est judicieuse, alors que la Semaine de haut niveau de la lutte contre le terrorisme est en cours à New York et que nous avons

organisé la deuxième Conférence des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Cette réunion a été l'occasion pour les États Membres d'établir des réseaux et des partenariats, et d'échanger des informations et des stratégies en vue de renforcer la coopération, comme cela est envisagé dans la Stratégie antiterroriste mondiale.

À la Conférence de haut niveau, cette semaine, le Secrétaire général a fait observer que la lutte contre le terrorisme a connu des avancées importantes, certains attentats ayant été déjoués dans le monde entier et des centaines de terroristes ayant été traduits en justice. Cependant, la menace continue de planer et de nombreux groupes terroristes continuent de prospérer en exploitant et en manipulant les revendications et les injustices sociales pour inspirer des acteurs isolés et recruter d'autres groupes, entraînant des conséquences mortelles.

Nous restons préoccupés par la montée de la polarisation et par la normalisation des discours haineux, qui ont profité à de nombreux groupes de ce genre. Il est clair que les groupes terroristes ont exploité les difficultés et les inégalités liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et se sont largement appuyés sur les informations trompeuses et les discours fallacieux pour servir leurs causes tordues.

Le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ne sont pas l'apanage d'un pays ou d'une région, mais s'étendent au-delà des frontières nationales. Ce fléau qui va grandissant menace les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



assises mêmes du principe d'États souverains sur lequel repose l'ordre juridique international. Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes des terroristes et compatissons avec celles et ceux qui, dans le monde, ont été blessés depuis le début de l'année. Nous avons entendu parler de la plus récente de ces attaques ce matin, le terrible assassinat du Président d'Haïti.

Dans ce contexte en évolution, les principes fondamentaux de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies restent pleinement valables et ont été mis à jour pour pouvoir relever bon nombre des nouveaux défis. Nous devons intensifier les efforts cohérents, coordonnés et globaux déployés par nos différents pays en matière de droits humains et d'état de droit. Le partage d'informations doit se faire non seulement à l'échelon international ou transrégional, mais également entre les institutions publiques locales et d'autres mécanismes de lutte contre le terrorisme, y compris le secteur privé et la société civile. La lutte contre le terrorisme n'est pas seulement une démarche mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies ; elle doit également être une démarche à l'échelle du pays.

Nous tenons à saluer les efforts inlassables déployés par l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, d'Oman, et l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, de l'Espagne, en tant que cofacilitateurs des négociations longues et approfondies sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, au cours desquelles toute la gamme des questions liées au terrorisme et à la lutte contre le terrorisme ont été débattues, et qui ont été caractérisées par un processus inclusif de consultations avec les États Membres et les groupes régionaux, notamment les parties prenantes telles que les entités des Nations Unies, le monde universitaire et la société civile.

Nous sommes conscients du fait que les questions sont complexes et que la recherche d'un consensus est souvent laborieuse alors que nous tentons d'aplanir les divergences et de prendre en compte les différents points de vue et préoccupations. Toutefois, dans cette lutte commune contre le terrorisme, nous devons veiller, à l'avenir, à collaborer et à renforcer le consensus, la diplomatie et le dialogue. Une stratégie moderne et mise à jour ne peut être imposée aux États ni décidée en fonction du pouvoir ou par un groupe d'États, grands ou petits. Il n'existe pas de formule passe-partout, et nous ne pouvons pas non plus chercher à prendre en compte toutes les possibilités ni tous les problèmes rencontrés.

Nous devons être unis, dans un esprit d'équité et de solidarité, et être capables de nous écouter les uns les autres pour rechercher un terrain d'entente dans la poursuite de notre objectif plus vaste de mettre à jour une stratégie pour lutter collectivement contre la menace du terrorisme. Depuis 2006, nous avons mis en œuvre une stratégie de lutte contre le terrorisme et cherché à mettre à jour ses différents plans d'action afin de relever la plupart des défis auxquels nous sommes confrontés en raison de la dynamique changeante du terrorisme, de la criminalité transnationale et de l'extrémisme violent. Ces problèmes ont été aggravés par le phénomène des combattants terroristes étrangers ; le financement du terrorisme international ; les progrès rapides de la technologie, notamment des médias sociaux ; la porosité des frontières ; et les grands mouvements de de population causés par les troubles et les conflits.

Le champ d'action international du terrorisme n'est pas statique et ne cesse de s'agrandir. Les réseaux internationaux ayant des liens de plus en plus étroits avec la criminalité organisée constituent une voie d'approvisionnement essentielle qui fait vivre les terroristes et les groupes violents. Il est donc impératif que tous les États Membres collaborent de manière plus résolue pour mettre en commun leurs ressources et échanger leurs bases de données sur le renseignement, leur savoir-faire et leurs meilleures pratiques afin que nous puissions lutter efficacement contre ce fléau. Les questions doivent être envisagées de manière globale.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a rassemblé le monde entier autour de la lutte contre le virus. Nous devons faire preuve de la même unité, de la même détermination et de la même coopération pour lutter ensemble contre le terrorisme et ses causes profondes. Nous ne devons pas nous réfugier derrière l'idée selon laquelle le terrorisme est le problème d'un autre pays ou une question qui ne concerne que les pays lointains. Nous sommes consternés de voir qu'au cours de la dernière décennie, le monde a connu une augmentation du nombre d'attaques terroristes et que des civils ont été touchés dans le monde entier. Le fait qu'aucun pays ne soit à l'abri des attaques terroristes est un triste constat de notre époque.

Compte tenu de la croissance exponentielle des médias, en particulier de l'essor des médias sociaux, et tout en reconnaissant l'importance de la liberté d'expression et de la circulation de l'information, nous devons veiller à ce que les médias ne soient pas utilisés comme une plateforme de promotion de la haine, du sectarisme et de l'extrémisme. Nous devons être de plus en plus

conscients de ce danger et nous employer à prévenir de façon active l'utilisation des médias sociaux pour promouvoir une culture de racisme, de haine et d'intolérance. Dans le cadre de notre lutte contre le terrorisme, nous devons veiller à promouvoir le quatrième pilier de la Stratégie antiterroriste mondiale, à savoir garantir le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. Alors que les terroristes tentent de nous déshumaniser, la communauté internationale ne doit pas s'abaisser au niveau de ces individus sans foi ni loi et ne doit jamais renoncer à son humanité commune, qui nous unit et nous donne la force et le courage de lutter contre la terreur.

Enfin, la résolution 75/291, sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, nous donne les moyens de renforcer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Nous devons mettre à profit cette dynamique et renouveler notre engagement à renforcer notre cadre normatif et la coopération internationale dans ce domaine, notamment en prenant des mesures au sein du Comité spécial pour l'élimination du terrorisme international et du Groupe de travail, ce qui a déjà débouché sur l'adoption d'une série de conventions sectorielles sur l'élimination du terrorisme.

Malgré le fort soutien des États Membres et le mandat établi par l'Assemblée générale pour que soit créé un cadre juridique global permettant de combler les éventuelles lacunes existant dans les conventions sectorielles sur le terrorisme, il est regrettable que nous n'ayons pas été en mesure de sortir de l'impasse concernant le projet de convention générale sur le terrorisme international. Bien que beaucoup ait été accompli au sein du Comité spécial, nous avons besoin de la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant et conclure la convention au plus tôt.

En conclusion, Sri Lanka salue et appuie la Stratégie antiterroriste mondiale et réaffirme son attachement à la mise en œuvre de ses quatre piliers.

M^{me} Liolocha (République démocratique du Congo) : Permettez-moi, au nom de ma délégation, de remercier le Secrétaire général, António Guterres, pour son rapport (A/75/729 et A/75/729/Corr.1) et le Secrétaire général adjoint, Vladimir Voronkov, pour avoir convoqué la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres. Nos remerciements s'adressent aussi au Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion sur le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les cofacilitateurs pour les efforts et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long du processus d'examen qui a abouti au projet de résolution A/75/L.105. Son adoption par consensus en tant que résolution 75/291 (voir A/75/PV.88) témoigne de l'engagement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies de coopérer ensemble face à une menace qui continue à dominer le programme mondial en matière de sécurité.

La poursuite des attaques terroristes dans le monde nous a montré qu'aucune nation ni région n'est à l'abri et qu'il n'existe pas de solution à court terme pour contrer la menace du terrorisme et ses conséquences dévastatrices. Si nous voulons triompher de ce fléau, nous devons, en plus de nos efforts nationaux, renforcer la coopération et les efforts de coordination aux niveaux international, régional et sous-régional.

La République démocratique du Congo soutient qu'un cadre multilatéral demeure essentiel pour prévenir et combattre les aspects divers et évolutifs de cette menace. Il s'avère impérieux de redynamiser le multilatéralisme afin qu'il soit non seulement conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies, mais aussi adapté aux problèmes de l'heure.

Le leadership de l'ONU est donc très important pour aider les États Membres et les organisations internationales, régionales et sous-régionales à intensifier leurs actions dans la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de manière intégrée et équilibrée à travers ses quatre piliers. Ma délégation salue le travail abattu par le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi que par toutes les agences affiliées, et souhaite que les moyens nécessaires soient mis à leur disposition pour leur permettre d'assister les États et les organisations régionales et sous-régionales dans la mise en œuvre de la Stratégie. À cet égard, nous pensons qu'il y a nécessité pour la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par les États et les organisations régionales et sous-régionales pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent en partageant les expériences et les bonnes pratiques et en fournissant une assistance technique et des ressources adéquates pour le renforcement des capacités.

Sur le plan national, la République démocratique du Congo a ratifié plusieurs instruments internationaux de lutte contre le terrorisme. Elle a notamment mis en place le Comité national de coordination de la lutte contre le terrorisme international, la Cellule nationale

de renseignement financier, le Comité consultatif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et le Fonds de lutte contre la criminalité organisée.

La République démocratique du Congo continue à améliorer ses mesures nationales de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent par le renforcement de son cadre législatif. Parmi ces initiatives, il y a lieu de citer notamment l'intégration dans son Code pénal militaire et les autres lois spécifiques des actes terroristes prévus dans les instruments internationaux ; la préparation d'un projet de loi antiterroriste qui prévoit, entre autres, le transfert de compétence aux juridictions de droit commun pour juger des affaires de terrorisme, étant donné que ces questions relevaient jusque-là de la compétence des juridictions militaires ; la loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, notamment à l'égard de la criminalisation du financement du terrorisme ; et le mécanisme de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées relatives aux désignations du Conseil de sécurité.

Sur les plans régional et sous-régional, la République démocratique du Congo est partie à l'Accord-cadre régional de coopération policière visant à renforcer la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme, signé en avril 2019 en Tanzanie. Actuellement, la République démocratique du Congo revisite sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui prend en compte le contenu de la Stratégie mondiale et des stratégies de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans le souci de l'enrichir, un atelier de consultation sera organisé avec la société civile au mois de septembre de cette année. Toutefois, face à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région, il se dégage la nécessité pour les pays de la CEEAC et de la SADC d'intensifier leur coopération par la mutualisation des efforts visant à éradiquer ces fléaux.

Comme mentionné au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, les signes de la menace émanant de l'État islamique en République démocratique du Congo et au Mozambique par l'intermédiaire des entités locales affiliées au groupe restent très préoccupants. En effet, la République démocratique du Congo connaît depuis plus de deux décennies une insécurité consécutive à l'activisme de plusieurs groupes armés identifiés dans sa partie est, dont le groupe jihadiste des Forces

démocratiques alliées (ADF), qui est considéré comme le groupe terroriste ayant porté allégeance à l'État islamique.

Les ADF s'illustrent par des recrutements forcés d'enfants et l'endoctrinement à la radicalisation, ainsi que par des violations massives des droits de l'homme envers des populations civiles, notamment des massacres, tueries, décapitations, pillages, incendies, viols, enlèvements, et également par des attaques contre les agents humanitaires, les éléments des forces de sécurité, ainsi que contre les Casques bleus de l'ONU. Ce groupe terroriste use de la ruse en faisant croire aux jeunes, et même aux adultes, qu'ils vont étudier le Coran à l'étranger, plus précisément à Médine, afin de devenir des imams, ou encore en leur promettant un travail rémunéré, alors qu'ils sont envoyés plutôt à Medina, une cité située dans le territoire de Beni, où ils sont endoctrinés à la guerre sainte.

C'est le lieu de dénoncer ici l'utilisation par ces terroristes d'engins explosifs improvisés et le recours aux attentats-suicides observé ces derniers temps à Beni. Tout en redoutant la multiplication de ces nouvelles méthodes, la République démocratique du Congo salue la désignation en tant que terroristes par le Département d'État américain des affiliés et dirigeants de Daech en République démocratique du Congo et l'adoption de sanctions à leur encontre. Elle salue aussi la désignation par le Gouvernement canadien comme groupe terroriste affilié à Daech des Forces démocratiques alliées (ADF), ce groupe armé d'origine ougandaise responsable de plusieurs massacres dans l'est de République démocratique du Congo.

La République démocratique du Congo appelle l'ONU à prendre cette question de la connexion entre les ADF et Daech très au sérieux et à ne pas attendre qu'il soit trop tard pour faire des bonnes recommandations au Comité contre le terrorisme. Plusieurs faits ont démontré et confirmé la présence de terroristes islamistes dans l'est de la République démocratique du Congo. Nous ne devons pas attendre que leurs racines se consolident pour agir, car cela risque de devenir plus compliqué.

C'est dans ce contexte que ma délégation a accueilli favorablement l'intention de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme d'effectuer, au nom du Comité contre le terrorisme, une visite d'évaluation en République démocratique du Congo pour suivre, promouvoir et faciliter l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité quant à la lutte contre le terrorisme.

Pour raison de la pandémie, cette visite a été programmée en deux volets : virtuel et présence physique. Le premier volet, virtuel, a déjà eu lieu au courant du mois d'avril dernier, au cours duquel nous avons eu un échange fructueux et mutuellement bénéfique. Le second volet interviendra dès que les conditions sanitaires le permettront. Nous espérons qu'après la visite du Comité, une évaluation sera faite pour permettre à la République démocratique du Congo de bénéficier d'une assistance technique appropriée et de renforcer ses capacités.

Pour terminer, nous voudrions saisir cette opportunité pour réaffirmer une fois de plus la disponibilité de la République démocratique du Congo à travailler avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme ainsi que les autres entités des Nations Unies pour la mise en œuvre intégrée et équilibrée de la Stratégie, et à poursuivre nos efforts de lutte contre le terrorisme conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, du droit international et dans le respect de l'appropriation et des priorités nationales.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à présenter mes condoléances à la famille du Président haïtien, S. E. M. Jovenel Moïse, au Gouvernement et au peuple haïtiens après son terrible assassinat. Nous sommes solidaires de nos collègues et de nos amis de la Mission permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les derniers mois nous ont confortés dans notre conviction que seul un cadre multilatéral renforcé nous permettra de lutter plus efficacement contre les problèmes de portée mondiale. Ceci est encore plus important en ce qui concerne la menace changeante et multiforme du terrorisme. Près de 15 ans après son adoption dans la salle de l'Assemblée générale, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies est plus pertinente que jamais. L'adoption par consensus de la résolution 75/291, sur le septième examen biennal de la Stratégie, reflète la volonté inchangée des États Membres et le rôle fondamental que joue l'Assemblée générale en vue de prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent dont il découle.

À cet égard, je tiens à remercier les facilitateurs, les Ambassadeurs Agustín Santos Maraver, du Royaume d'Espagne, et Mohamed Al Hassan, du Sultanat d'Oman, ainsi que leurs équipes d'experts de leur travail remarquable et de leurs efforts inlassables

tout au long des négociations. Nous remercions également le Bureau de lutte contre le terrorisme du concours qu'il a apporté durant ce processus.

En outre, je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/75/PV.88).

Les groupes terroristes et extrémistes violents ont toujours été à l'affût de doléances qu'ils pourraient exploiter et utiliser pour alimenter leurs discours et leur propagande. La pandémie et les mesures adoptées en conséquence ont multiplié ces revendications et, dans certains cas, elles ont érodé davantage la confiance dans les gouvernements et provoqué une multiplication des campagnes de désinformation et de mésinformation. Ces activités se déroulent principalement en ligne, aggravant le problème de l'utilisation abusive des technologies.

Cela montre à quel point la menace terroriste peut évoluer rapidement et à quel point ces groupes peuvent être réactifs ; et cela accentue le caractère impératif d'un examen constant de la Stratégie – et, plus important encore, le caractère impératif de la mise en œuvre des quatre piliers de la Stratégie. Nous nous félicitons que la résolution mentionne la nécessité d'anticiper et de suivre les effets à court, moyen et long termes que la pandémie aura sur l'évolution de la menace terroriste mondiale. Nous nous félicitons également du renforcement des dispositions relatives aux questions de genre, à la société civile et au secteur privé.

En ces temps troublés, la prévention et le respect des droits de l'homme sont essentiels et doivent être à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme. Alors que les inégalités, la marginalisation et les violations des droits de l'homme font rage, les combattre contribuera certainement à bâtir des sociétés plus justes et inclusives. Cela suppose que tous les acteurs concernés de la société restent impliqués – les gouvernements, les jeunes, les femmes, les organisations de la société civile et le secteur privé.

La crise alarmante au Liban et les difficultés que rencontre le peuple libanais posent une menace réelle à la stabilité et à l'avenir du pays. La responsabilité de sortir le Liban de cette crise revient avant tout aux Libanais, mais l'aide et l'appui de l'ONU et des amis

du Liban contribuent largement à atténuer la crise et à venir en aide aux Libanais. Nous espérons que cette aide et cet appui se poursuivront afin que le Liban puisse s'extraire de cette situation.

Malgré cela, la détermination du Liban à lutter contre le terrorisme, en se conformant à la Stratégie et à ses obligations internationales, reste inchangée. L'Armée libanaise, par exemple, a démantelé cette année des cellules terroristes liées à Daech, et elle continue de repousser les menaces terroristes sur le sol libanais. Nous sommes en train de mettre la dernière main à une stratégie nationale globale de lutte contre le terrorisme, qui sera conforme à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Dans le monde entier, le terrorisme a fait de nombreuses victimes, notamment des dirigeants et des journalistes rien qu'au cours de l'année écoulée. Le Liban n'est pas épargné et a connu son lot de victimes au cours des deux dernières décennies. C'est pourquoi il est déterminé à mener à bien les travaux du Tribunal spécial pour le Liban – le premier et l'unique tribunal chargé de poursuivre les auteurs d'actes de terrorisme.

Le Liban remercie l'ONU et tous les pays qui ont appuyé le Tribunal spécial depuis sa création afin d'apporter un soulagement longtemps attendu par les victimes et leurs familles et de mettre fin à l'impunité des auteurs des odieux actes de terrorisme commis en 2005, qui ont coûté la vie au Premier Ministre Rafic Hariri et à ses associés.

Les tribunaux internationaux jouent un rôle important dans l'administration de la justice et la lutte contre l'impunité, mais ils doivent être efficaces et achever leurs travaux en temps voulu. Autrement, ils envoient le mauvais signal concernant les tribunaux et la justice internationale. Le dicton selon lequel retard de justice vaut déni de justice est on ne peut plus vrai dans ce contexte.

M. Moon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Dès l'abord, la République de Corée s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Turquie au nom des pays du groupe MIKTA – Mexique, Indonésie, République de Corée, Turquie et Australie (voir A/75/PV.88).

Premièrement, ma délégation salue l'adoption par consensus de la résolution 75/291, sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous tenons à remercier sincèrement les facilitateurs, l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, Représentant permanent d'Oman, et l'Ambassadeur

Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne, ainsi que leurs équipes des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour faciliter les consultations et parvenir à un consensus. Il est vraiment important que l'Assemblée générale s'exprime d'une voix et dénonce fermement le terrorisme.

Nous avons été témoins des diverses répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont beaucoup sont également liées au paysage terroriste. Bien que nous ayons dû reporter le septième examen, en raison de la pandémie, nous avons atteint notre objectif, qui était de mettre à jour la Stratégie, en adoptant avec succès la résolution 75/291. La communauté internationale a été témoin de l'évolution des menaces terroristes au cours des trois dernières années. Les responsables d'actes terroristes ont justifié leurs atrocités en invoquant diverses raisons, mais le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les motivations, ne doit pas être pardonné et ne peut être justifié.

Les terroristes ont utilisé des moyens nouveaux et traditionnels pour commettre des actes terroristes. Nous sommes profondément et particulièrement préoccupés par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes. L'hostilité, la haine et la violence sont propagées par les groupes qui utilisent les technologies de l'information et des communications à des fins terroristes. Nous devons être particulièrement attentifs au risque que des jeunes soient exposés à des contenus terroristes par l'intermédiaire d'Internet et des plateformes de médias sociaux. Au cours du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, tous les États Membres ont tenté de faire en sorte que la résolution 75/291 rende compte de cette réalité, et ma délégation estime que la communauté internationale peut aller de l'avant en se fondant sur la direction suggérée par la résolution.

Nous avons également été témoins de menaces permanentes et nous avons vu des civils, des femmes, des enfants et des acteurs humanitaires être directement pris pour cible par des terroristes. La septième résolution relative à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale reflète, dans une certaine mesure, cette réalité inquiétante et la volonté d'y remédier, mais la communauté internationale doit aller plus loin pour protéger celles et ceux qui ont le droit d'être protégés conformément au droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La communauté internationale a reconnu la nécessité de prévenir l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme et a déployé divers efforts à cet égard. Nous avons été témoins de diverses formes d'extrémisme violent et nous nous sommes rendu compte qu'elles ont des causes variées, et pour s'y attaquer, il faut adopter une approche qui associe l'ensemble de la société. En même temps, il importe d'élaborer et d'exécuter des plans d'action pour la prévention de l'extrémisme violent d'une manière qui soit conforme au droit international.

Ma délégation saisit cette occasion pour mentionner quelques éléments de la résolution relative au septième examen de la Stratégie dont nous devons prendre dûment note.

Premièrement, compte tenu des nombreuses voix qui s'inquiètent de la situation financière du Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Assemblée générale s'est unie pour donner des orientations plus claires sur la façon de procéder. Nous espérons que le Secrétaire général procédera à une évaluation approfondie des finances du Bureau et, sur cette base, présentera des recommandations budgétaires convaincantes à l'Assemblée générale en 2022. Nous sommes tous conscients du rôle important que le Bureau a joué, en particulier dans la coordination des activités antiterroristes mondiales, et nous devons donc veiller à ce que son fonctionnement soit durable.

Deuxièmement, ma délégation prend également acte de certains faits nouveaux concernant le cadre de résultats qui a été proposé pour assurer la mise en œuvre intégrale, équilibrée et intégrée de la Stratégie. Nous attachons une grande importance à ce cadre afin de suivre les progrès accomplis par rapport aux résultats et aux effets attendus au titre de chacun des quatre piliers. Il serait inutile de faire notre travail sans examiner correctement nos résultats. Un cadre de résultats complet contribuerait à améliorer l'efficacité et l'efficience des efforts de lutte antiterroriste. Nous attendons avec intérêt de voir d'autres options plus détaillées dans le prochain rapport du Secrétaire général, afin que les États Membres puissent les examiner plus avant lors du prochain processus d'examen.

Troisièmement, au cours des consultations, des initiatives notables ont été prises pour améliorer l'efficacité de nos efforts visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, plus précisément en renforçant les éléments relatifs aux femmes, à la société civile et à la lutte

contre le financement du terrorisme. Nous pensons qu'il existe un consensus mondial sur l'importance d'adopter une approche qui associe l'ensemble de la société, en vertu de laquelle les femmes et la société civile jouent un rôle crucial.

En outre, la lutte contre le financement du terrorisme fait partie intégrante de nos efforts visant à prévenir et à réprimer les actes terroristes. Bien que ces éléments n'aient été que partiellement intégrés dans la résolution relative au septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, nous ne doutons pas que tous les États Membres et les organisations internationales et régionales fonderont leurs efforts de lutte contre le terrorisme sur ces éléments importants.

Enfin, l'adoption de la résolution 75/291 symbolise la détermination de la communauté internationale à lutter contre le terrorisme. Nous devons tous prendre part à cette lutte. La République de Corée fera également tout son possible pour contribuer à libérer le monde du terrorisme.

M^{me} Ighil (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/75/PV.88).

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter les cofacilitateurs du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, d'Oman, et l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, de l'Espagne, pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés et le rôle moteur qu'ils ont joué sur des questions extrêmement complexes.

L'Algérie se félicite de l'adoption par consensus, pour la septième fois consécutive, d'une résolution sur la Stratégie – la résolution 75/291. Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs. Dans le même temps, nous continuons de rejeter toute association entre le terrorisme et une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique.

Le monde est actuellement confronté à une menace terroriste croissante. Ce fléau montre sa capacité d'adaptation et d'innovation, plus précisément dans ses modes opératoires. Les menaces terroristes émergentes, en plus des menaces traditionnelles, sont très préoccupantes, notamment dans le contexte de la

pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a ajouté à la complexité du phénomène. L'ONU et ses États Membres doivent donc réagir en conséquence et intensifier les efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme en renforçant les stratégies existantes pour contrer ces menaces.

Dans ce contexte, la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies reste un instrument essentiel, global et complet pour lutter contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. À cet égard, nous affirmons notre appui à la Stratégie, à ses processus d'examen et à la mise en œuvre équilibrée de ses quatre piliers.

Le septième examen de la Stratégie a été une occasion importante de renouveler notre volonté collective et résolue de combattre le terrorisme. Il reste essentiel de souligner l'importance d'unir les efforts dans le cadre de l'application de la Stratégie en élargissant la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international, en renforçant les capacités et en mettant commun les meilleures pratiques et les compétences en matière de lutte antiterroriste.

Nous nous félicitons que lors du septième examen, la nécessité de respecter les normes du droit international et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que la responsabilité principale de l'application de la Stratégie qui incombe aux États Membres, aient été réaffirmées. Trois années s'étant écoulées depuis le précédent examen de la Stratégie, il est également essentiel que cet instrument important se concentre sur les difficultés nouvelles et émergentes.

C'est pourquoi nous nous félicitons de la référence faite, dans le septième examen, à la pandémie de COVID-19, au financement du terrorisme, au lien entre les groupes terroristes et la criminalité organisée, à l'utilisation à mauvais escient des nouvelles technologies par les groupes terroristes, à la menace posée par les combattants terroristes étrangers, à la montée des discours haineux, de la xénophobie, du racisme et de l'islamophobie, à l'augmentation des attaques contre des biens culturels et des sites religieux et aux aspects de la lutte contre le terrorisme liés aux droits de l'homme.

Nous continuons, et c'est tout aussi important, d'appuyer les travaux du Bureau de lutte contre le terrorisme et son rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la Stratégie et dans le renforcement des capacités des États Membres, à leur demande, ainsi que son rôle de coordination dans la lutte contre le

terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Par ailleurs, il reste essentiel de doter le Bureau de ressources humaines et financières suffisantes, par l'intermédiaire du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour lui permettre de surmonter les difficultés actuelles posées par le terrorisme.

En tant que nation à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, l'Algérie reste convaincue que la prévention et la lutte contre le terrorisme continuent de nécessiter une mobilisation et une coopération multiforme aux niveaux national, régional et international. Il est clair que le terrorisme ne peut être éliminé exclusivement au moyen de mesures répressives, mais qu'il faut adopter une stratégie politique plus cohérente et remédier à ses causes profondes.

L'Algérie demeure résolue dans sa vigilance et dans sa détermination à lutter contre le terrorisme et la radicalisation. Nous mettons surtout l'accent sur la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes de développement visant à lutter contre les facteurs d'exclusion, de marginalisation et d'injustice sociale, ainsi que sur la promotion de la démocratie, des droits humains, de la bonne gouvernance et du vivre-ensemble en paix, car ce sont des outils efficaces pour combattre le terrorisme et lutter contre l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la détermination de l'Algérie à mettre en œuvre la Stratégie, ainsi que notre ferme engagement à poursuivre nos efforts et notre coopération à tous les niveaux pour vaincre le fléau du terrorisme, qui continue de représenter une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

M. Bastaki (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par associer la délégation de mon pays à la déclaration faite par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/75/PV.88).

Les Émirats arabes unis se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 75/291, sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions Son Excellence l'Ambassadeur Mohamed Al Hassan, Représentant permanent du Sultanat d'Oman, et Son Excellence l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, Représentant permanent de l'Espagne, d'avoir mené à bien le processus de négociation.

Les Émirats arabes unis soutiennent le processus d'examen périodique de la Stratégie antiterroriste mondiale, qui est un document évolutif reflétant les dernières évolutions et les défis liés à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, d'autant plus que les groupes extrémistes et terroristes continuent de renforcer les voies et moyens d'atteindre leurs objectifs destructeurs.

En tant que communauté internationale, nous devons donc œuvrer de concert pour faire face aux nouvelles tendances et affronter de manière proactive les menaces émergentes afin de traiter tous les aspects de ce fléau et de l'éliminer complètement dans le cadre des quatre piliers de la Stratégie et du droit international. Nous devons d'abord continuer de lutter contre les facteurs qui sont à l'origine du terrorisme, tout en tenant compte de la situation propre à chaque État. Nous devons accorder une attention particulière à la prévention des activités liées au mépris des religions et de leur caractère sacré, tout en luttant contre toutes les formes de discrimination et en dénonçant les discours de haine. À cette fin, et conformément à la Stratégie, nous devons travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés, notamment les chefs religieux, les médias et le secteur privé.

Les Émirats arabes unis continuent de soutenir les efforts visant à renforcer la coexistence pacifique entre les peuples, notamment la résolution 75/200, que nous avons déposée conjointement avec le Royaume d'Arabie saoudite, la République arabe d'Égypte et le Royaume de Bahreïn, et qui a proclamé le 4 février Journée internationale de la fraternité humaine. Mon pays se félicite également de l'appel lancé par la Stratégie aux États Membres pour qu'ils garantissent aux femmes un véritable rôle dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme. Nous soulignons l'importance du rôle prépondérant des femmes dans ces efforts, et mon pays aspire à garantir leur participation, notamment en lançant cette année un plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité.

Mon pays attache aussi une grande importance à la question de l'utilisation des technologies modernes et innovantes dans la lutte contre le terrorisme. Les technologies modernes sont une arme à double tranchant. Les groupes extrémistes et terroristes utilisent les technologies modernes et Internet pour financer leurs opérations, rallier des militants à leur cause et trouver de nouvelles sources de financement, que les États Membres ont du mal à tracer et à prévenir. Cependant, les technologies avancées ont aidé les États

Membres à concevoir des programmes et des outils qui permettent d'échanger des informations et de mettre en commun des compétences, tout en facilitant le processus de traçage et de prévention des déplacements des combattants terroristes étrangers. Par conséquent, nous devons continuer de travailler avec les entreprises qui développent ces technologies pour comprendre toutes les dimensions de cette question et mettre au point des méthodes qui limitent leur utilisation par les terroristes.

Il ne sera pas possible de vaincre le terrorisme sans tarir ses sources de financement. Par exemple, les ressources de Daech s'élèvent au total à 300 millions de dollars. Nous devons donc intensifier nos efforts internationaux pour lutter contre le financement du terrorisme, notamment en comprenant le lien croissant entre la criminalité organisée et le terrorisme et la manière dont les terroristes utilisent les institutions financières et le dark Web pour obtenir des fonds.

Les Émirats arabes unis continuent de mettre en œuvre les dernières recommandations du Groupe d'action financière, tout en dotant leurs cellules de renseignement financier de matériel et d'une expertise de pointe. Mon pays a également créé cette année un bureau exécutif chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, qui est l'autorité compétente pour combattre ces crimes.

De même, nous devons poursuivre nos efforts pour comprendre comment les groupes terroristes exploitent la pandémie de maladie à coronavirus à leur avantage. Les groupes terroristes profitent de la pandémie pour diffuser leur discours extrémiste et multiplier leurs attaques. Les pays doivent également continuer d'améliorer leurs cadres nationaux et d'honorer les obligations qui leur incombent en vertu des résolutions des organes de l'ONU sur la question et du droit international. Mon pays a adopté de nombreuses lois nationales pour lutter contre les terroristes et leurs moyens de financement. Nous avons également adhéré à plus de 15 conventions régionales et internationales relatives à la lutte antiterroriste, en plus de parrainer de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité en la matière.

L'action militaire de la communauté internationale contre les groupes terroristes reste nécessaire. Mon pays continue donc de soutenir la coalition mondiale contre Daech et fournit une assistance aux forces régionales et internationales, telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, afin de lutter contre le terrorisme où qu'il se trouve.

En conclusion, la communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour combattre le terrorisme, ainsi que ses acteurs et les personnes qui leur apportent un soutien et des financements. Mon pays souligne que cette question reste en tête de nos priorités, et le sera notamment quand nous siégerons au Conseil de sécurité en 2022 et 2023. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec tous les États Membres pour faire davantage de progrès à cet égard et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays félicite les cofacilitateurs, le Représentant permanent du Sultanat d'Oman, pays frère, et le Représentant permanent du Royaume d'Espagne, pays ami, des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour rapprocher les points de vue tout au long des longues négociations sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Royaume frère d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/75/PV.88).

Le terrorisme, un phénomène transfrontières aux sources de financement multiples, est un problème mondial qui touche divers aspects de la vie et constitue une violation grave des cadres juridique et éthique établis par la communauté internationale. Il représente une menace constante et grave pour la paix et la sécurité internationales. L'Iraq est un des pays les plus durement touchés par les actes de terrorisme. Les groupes terroristes tentent constamment de compromettre la sécurité et la stabilité de mon pays en s'attaquant à ses infrastructures, en tuant des civils et en propageant la terreur sous forme d'atrocités et de terribles actes de torture.

Les forces de sécurité iraqiennes ont assumé pleinement la responsabilité de la lutte contre cette menace. Pour défendre la paix et la sécurité de l'Iraq et de la communauté internationale, elles n'épargnent aucun effort en matière de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui mène au terrorisme, qui font des milliers de victimes et de martyrs. En dépit d'efforts nationaux et internationaux considérables, les bandes de Daech et d'autres groupes terroristes continuent de prendre pour cible le peuple iraqien, de compromettre la sécurité dans le pays et de disséminer des idées extrémistes contraires aux principes de l'islam et d'autres religions, et aux valeurs humaines en général.

L'expérience de l'Iraq en matière de lutte contre le terrorisme nous contraint à réitérer la nécessité de renforcer la coopération internationale et de veiller à ce que les États Membres honorent leurs engagements en vertu des résolutions du Conseil de sécurité sur la question, en particulier celles qui portent sur la prévention du financement du terrorisme, du soutien logistique apporté aux terroristes et du commerce illégitime de pétrole, d'armes et d'objets archéologiques par les bandes terroristes, tout en déployant des efforts concertés et déterminés pour empêcher les terroristes étrangers de traverser les frontières internationales.

Nous agissons ainsi parce que nous nous préoccupons énormément de la paix et de la sécurité internationales. Notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme nous a montré que la menace que pose le terrorisme ne se limite pas à des peuples ou des zones géographiques spécifiques. Le Gouvernement de la République d'Iraq reste déterminé à coopérer avec la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme, en particulier le groupe terroriste Daech, afin de l'éliminer complètement et de traduire les terroristes en justice pour qu'ils soient dûment sanctionnés et pour renforcer les fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Le Gouvernement iraqien réaffirme son attachement à la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, et rejette toute entité ou approche qui approuve la violence, le terrorisme, le takfirisme et les discours de haine. Le Gouvernement est également déterminé à interdire l'utilisation de son territoire par les terroristes comme théâtre d'opérations. L'Iraq condamne tous les actes de terrorisme commis dans tous les pays du monde et préconise la consolidation et la coordination de tous les efforts internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme, quels qu'en soient l'origine et le nom. Nous préconisons également le renforcement de la coopération entre les forces de sécurité et les services de renseignement et le partage des données d'expérience et de l'information aux niveaux bilatéral et multilatéral.

L'Iraq est déterminé à développer sa stratégie nationale de lutte contre le terrorisme en tenant compte des faits nouveaux survenus récemment sur le plan international dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il est également déterminé à faire en sorte que sa stratégie nationale soit

une stratégie inclusive qui permette de lutter contre les idées extrémistes et la criminalité organisée, tout en éliminant les sources de financement du terrorisme et en combattant le terrorisme sur le terrain.

À cet égard, l'Iraq apprécie à leur juste valeur les efforts soutenus faits par les entités compétentes des Nations Unies, sous la direction du Bureau de lutte contre le terrorisme et de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en vue de coordonner l'action internationale et de renforcer les capacités nationales en organisant des ateliers et des programmes de renforcement des capacités. L'Iraq est disposé à partager ses données d'expérience avec la communauté internationale sur plusieurs aspects de la lutte contre le terrorisme.

Mon pays met l'accent sur les questions suivantes en matière de lutte contre le terrorisme : l'élimination des sources de financement du terrorisme, le rapatriement des familles de combattants terroristes, la surveillance des menaces en ligne, le contrôle des frontières, la lutte contre la criminalité organisée liée au terrorisme, la nécessité de prévenir l'accès des terroristes aux armes chimiques et biologiques et le partage de renseignements et de données d'expérience. Ma délégation a constaté que les négociations longues et difficiles sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale ont parfois été compliquées, faisant ressortir d'importantes divergences d'opinions. Ce n'est pas souhaitable, et cela entrave les efforts visant à lutter contre la menace du terrorisme qui pèse sur nous tous.

Puisque nous étions déterminés à parvenir à un résultat unanime, ma délégation a fait preuve de souplesse durant les négociations et a consenti à plusieurs compromis concernant certaines de ses priorités et préoccupations en matière de lutte contre le terrorisme.

Je félicite les facilitateurs de leurs efforts et les États Membres d'avoir su se montrer bienveillants et souples pour préserver les dispositions relatives au retour dans leurs pays d'origine des familles de combattants étrangers détenus en Iraq et en Syrie. Ma délégation estime que régler cette question et empêcher les terroristes étrangers de passer les frontières contribuerait grandement à réduire le risque de propagation de l'extrémisme violent qui mène au terrorisme et à alléger le fardeau matériel et sécuritaire que porte mon gouvernement à cet égard.

Pour terminer, ma délégation appuie et salue l'adoption de la résolution 75/291, et elle est très soucieuse de renforcer la coopération avec la communauté internationale dans plusieurs domaines.

M. Imohe (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/75/PV.88), qui souligne la grande souplesse dont ont fait preuve toutes les parties dans cette salle pour parvenir à un consensus sur le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Nigéria se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 75/291, relative à l'examen, qui témoigne une fois de plus de la condamnation universelle du terrorisme dans toutes ses manifestations et illustre une détermination et une coopération mondiales croissantes dans la lutte contre cette menace. L'examen fournit également une nouvelle occasion de renforcer les structures multilatérales pour priver les terroristes et les extrémistes violents de la capacité de radicaliser, de recruter, de planifier, d'acquérir des fonds et des armes, de voyager et de commettre des attaques terroristes.

L'examen visait également à actualiser la Stratégie pour prendre en compte les tendances nouvelles et émergentes en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation aux Représentants permanents d'Oman et de l'Espagne, en tant que cofacilitateurs du processus, ainsi qu'à leurs délégations, pour avoir organisé la séance d'information informelle sur la menace du terrorisme en Afrique et pour les efforts inlassables et solides qu'ils ont déployés pour mener le processus d'examen à un consensus.

Le Nigéria est toujours aux prises avec la menace du terrorisme et, malheureusement, nous observons aujourd'hui un lien croissant entre le terrorisme, le banditisme et d'autres formes de criminalité dans le pays. En réponse, notre gouvernement continue de donner la priorité à la consolidation de notre système de justice pénale afin de garantir que tous les terroristes soient tenus de répondre de leurs crimes.

Le renforcement des liens entre les groupes terroristes du bassin du lac Tchad et du Sahel et Daech et Al-Qaïda à des fins de financement, de formation, d'expansion et d'influence constitue une tendance inquiétante qui a des répercussions mondiales. À ce titre, nous exhortons tous les États Membres et l'ensemble de

la communauté internationale à considérer la menace terroriste dans un pays donné comme une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

La multiplication des enlèvements de masse d'écoliers constitue une menace importante pour l'éducation dans le pays, ce qui devient rapidement un facteur de dissuasion pour les parents et les enfants. Il est pertinent que le septième examen défende à nouveau le droit à l'éducation pour tous les enfants et leur statut primaire de victimes. Le Gouvernement nigérian continue de prendre des mesures réalisables pour protéger les écoles contre les attaques terroristes, afin de garantir que tous les enfants aient un accès sans entrave à l'éducation. Nous sommes aussi pleinement attachés à la promotion et à la protection des droits de toutes les victimes du terrorisme et attendons avec intérêt la tenue du premier Congrès mondial des victimes du terrorisme dans le courant de l'année.

En outre, nous sommes conscients que les contenus terroristes en ligne sont un moteur essentiel du recrutement et, ces derniers temps, nous avons vu comment cette menace avait contribué à la montée des attaques terroristes à motivation ethnique et religieuse dans le monde. À ce titre, nous nous félicitons du nouveau libellé de l'examen, qui traite de la diffusion des discours de haine, de la désinformation et de la propagande, ainsi que de l'utilisation abusive des technologies de l'information et des communications par des groupes terroristes.

Nous reconnaissons la nécessité d'intégrer le respect de l'état de droit, des droits de la personne et du droit international humanitaire dans les mesures de lutte contre le terrorisme. Cependant, compte tenu des ravages immenses causés par ces terroristes sur les communautés et leurs habitants, en particulier les femmes et les enfants, nous soutenons la position adoptée par d'autres délégations au cours des négociations, à savoir que le droit international n'oblige nullement les pays à autoriser la fourniture sans restriction d'une aide humanitaire ou autre à des groupes ou individus terroristes en toutes circonstances.

Enfin, nous apprécions les efforts constants que déploie le Bureau de lutte contre le terrorisme dans l'exécution de son mandat, en particulier le lancement de programmes de renforcement des capacités, et nous attendons avec intérêt de collaborer avec toutes les entités mandatées des Nations Unies afin de mettre en œuvre de manière intégrée et équilibrée la Stratégie dans l'ensemble du système des Nations Unies, dans le respect des prérogatives et des priorités nationales.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale de me donner l'occasion de faire quelques observations finales lors du présent débat, qui marque le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la fin de la Semaine de la lutte contre le terrorisme.

Nous remercions le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, pour le programme chargé et la préparation méticuleuse de la Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres.

La Russie a participé activement à cette conférence. À cette occasion, nos approches et nos meilleures pratiques sur les questions les plus urgentes relatives à la lutte contre le terrorisme ont été présentées par les représentants de haut niveau des institutions compétentes de notre pays. Nous aimerions saisir l'occasion de notre déclaration aujourd'hui pour présenter des observations générales et des conclusions concernant le processus d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et l'élaboration de notre déclaration commune par un groupe d'États partageant nos idées, que nous avons présentée après l'adoption de la résolution 75/291, le 30 juin (voir A/75/PV.88).

La délégation russe félicite tous ses collègues présents dans la salle d'avoir mené à bien le processus de négociation. Malgré des discussions difficiles et parfois houleuses, nous avons réussi à préserver le consensus sur la résolution. C'est la clef d'une lutte plus productive contre le terrorisme à l'ONU. C'est un résultat que nous avons atteint ensemble.

Le texte de la résolution a été préparé dans le contexte des conditions difficiles et sans précédent créées par la pandémie actuelle. Pour pouvoir surmonter les défis communs tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la radicalisation de la population qui en découle et l'évolution des menaces terroristes, la communauté internationale doit former un front uni contre le terrorisme. Nous devons également fournir une assistance globale aux pays qui en ont besoin, dont les capacités ont été affaiblies par la pandémie.

Les événements du siècle dernier nous montrent qu'il n'y a pas d'autre voie possible. L'une des conséquences du bain de sang et de la désunion des États pendant la Première Guerre mondiale a été l'incapacité des États belligérants de lutter efficacement

contre la menace commune insidieuse de l'épidémie de grippe espagnole. Dans ce contexte, les négociations sur la résolution, en particulier au cours des dernières phases du processus, ont donné lieu à des associations désagréables.

La Seconde Guerre mondiale a eu des conséquences encore plus graves pour l'humanité, en raison de la propagation d'un fléau idéologique : le nazisme et le fascisme. Malgré le mal évident que représente ce fléau, il n'a pas été éliminé. Récemment, le nazisme et le fascisme sont réapparus et ont même trouvé un soutien gouvernemental dans certains pays. Nous considérons qu'il s'agit des formes les plus graves d'extrémisme à motivation raciale, telles que décrites dans la Stratégie.

En outre, nous ne devons pas oublier les menaces traditionnelles que représentent Daech, Al-Qaida, les groupes associés et les bataillons internationaux de combattants terroristes étrangers. Nos efforts conjoints nous ont permis de préserver et de renforcer dans le texte de la résolution le libellé de toutes les dispositions clés relatives aux poursuites pénales engagées contre les combattants terroristes étrangers, sur la base du principe extraditer ou juger, avec pour objectif ultime de rendre les sanctions inéluctables. De même, nous saluons les nouvelles dispositions portant sur la nécessité de veiller à ce que la sévérité des sanctions pénales soit proportionnelle à la gravité des crimes commis par les combattants.

Le 2 juillet, un décret du Président de la Fédération de Russie, M. Poutine, a approuvé une nouvelle stratégie de sécurité nationale. Nous sommes heureux de constater que, s'agissant de la lutte contre le terrorisme, notre stratégie respecte pleinement les dispositions de la résolution sur l'examen. Les deux documents donnent la priorité à l'interception des canaux de financement et de ressources qui aident les terroristes. La résolution se concentre en particulier sur les directives visant à lutter contre le commerce illicite d'armes, de munitions et d'explosifs, ainsi que sur les dispositions visant à combattre le lien entre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafiquants de drogue. Le document souligne également la question de l'utilisation par les terroristes des nouvelles technologies à des fins de propagande, de recrutement et de formation, ainsi que pour commettre des attentats terroristes.

Enfin, le texte de la résolution souligne qu'il incombe au premier chef aux États de garantir la protection des infrastructures critiques contre le terrorisme. Pour réussir dans ces tâches, il est crucial de renforcer

la coopération entre les agences de renseignement et les services de sécurité et de maintien de l'ordre, ce que souligne également la résolution que nous avons adoptée. Pour notre part, nous entendons nous conformer rigoureusement à tous les résultats de l'examen de la Stratégie. C'est un impératif pour notre pays, car nous sommes bien conscients de la charge que représente la lutte contre le terrorisme et l'ingérence étrangère.

L'examen de la Stratégie a abordé l'un des principaux différends, celui de déterminer ce qui est le plus important : assurer la sécurité des citoyens ou protéger leurs droits. La Russie a toujours soutenu la logique sous-jacente de la Stratégie, qui repose elle-même sur la complémentarité de ces efforts et l'importance égale de ses quatre piliers. Cependant, durant l'examen nous avons observé des exemples flagrants de politique à deux poids, deux mesures sur cette question. Plusieurs de nos collègues occidentaux qui ont lancé des appels énergiques à privilégier les droits de l'homme ont changé d'avis lorsqu'a été abordée la question du rapatriement depuis les zones de conflit. Ils ont placé leur sécurité au-dessus des droits des citoyens.

Au cours des deux dernières semaines, on a beaucoup parlé de la nécessité de sauver les enfants mineurs dans les camps du nord de la Syrie et de l'importance de leur rapatriement rapide, de leur réinsertion et de leur retour à une vie pacifique. Nous n'avons rien à ajouter à cette conversation. Nous ne pouvons qu'espérer que conformément aux nouvelles dispositions de la résolution 75/291, tous les États participants s'emploieront à préserver les droits inaliénables de ces enfants innocents, à commencer par leur droit à la vie.

La tâche qui consiste à éliminer les idéologies extrémistes et terroristes est extrêmement urgente. Des années durant, on nous a expliqué à de multiples reprises que l'élimination de la propagande terroriste en ligne n'était pas une question sur laquelle l'Assemblée générale devait se prononcer. Il s'avère que ce n'était vrai que jusqu'à ce que la propagande terroriste pose une menace directe pour certains pays. En fin de compte, l'important est que nous ayons pu nous mettre d'accord sur la formulation selon laquelle, les prestataires de services de communication doivent respecter strictement la législation du pays dans lequel ils opèrent en matière de lutte contre les contenus illicites.

Nous appelons également l'attention sur les nouvelles dispositions de la dimension humanitaire des mesures de sécurité. Il convient de souligner d'emblée que l'importance de la fourniture sans entrave de l'aide

humanitaire dans les zones touchées par des conflits armés n'est pas remis en question. L'objectif avoué, à savoir la mise en place de conditions qui permettent aux organismes humanitaires et au personnel médical de faire leur travail, ne doit pas en soi servir de prétexte aux États pour ne pas honorer leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme.

L'adoption de la résolution a également exacerbé le problème des paramètres institutionnels en matière de lutte contre le terrorisme sous les auspices de l'ONU. Nous estimons qu'il est essentiel d'aborder la question de l'allocation de ressources supplémentaires prélevées sur le budget ordinaire du Bureau de lutte contre le terrorisme. Les tentatives visant à influencer les activités du Bureau sur la base des priorités de pays spécifiques sont absolument inacceptables.

Le Secrétaire général est chargé de présenter une série de recommandations avant le prochain examen de la Stratégie, notamment sur les aspects relatifs aux droits de l'homme de la lutte contre le terrorisme. Nous espérons qu'elles seront élaborées en étroite coopération avec les États intéressés, dans le respect des pratiques de l'ONU relatives à la répartition des tâches. L'efficacité des entités compétentes du Secrétariat doit être évaluée sur la base des activités de lutte contre le terrorisme. Pour évaluer la composante relative aux droits de l'homme, nous n'avons pas besoin d'autre chose que les entités déjà en place.

Malheureusement, nous devons terminer notre déclaration sur une note négative, en détourner le débat sur la lutte contre le terrorisme à l'Assemblée générale pour faire de la propagande (voir A/75/PV.89). Une fois de plus, ces accusations infondées contre la Russie sont un parfait exemple de ce que l'Ukraine appelle « campagne de désinformation au niveau de l'État ».

Dès le tout début du conflit interne en Ukraine, les autorités de ce pays ont préféré ne pas engager de dialogue direct avec leur propre population et se sont appuyées sur la solution militaire pour régler les problèmes qui s'étaient accumulés. Faisant fi de la résolution 2202 (2015) du Conseil de sécurité, y s'entête de manière futile à vouloir trouver à Moscou les responsables de ses propres erreurs et de ses propres crimes. Malheureusement, en plus d'avoir totalement échoué à régler le conflit, cette stratégie fragilise aussi la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Une délégation a demandé à exercer son droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Syrota (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je souhaite faire quelques brèves observations en réponse à l'intervention de la délégation russe. Je ne répéterai pas ma déclaration d'hier (voir A/75/PV.89) et je ne reviendrai pas sur la longue liste d'instruments juridiques qui ont été violés par la Fédération de Russie, sans parler de toutes les preuves de nombreux crimes, parce que tout cela dépasse largement le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nous regrettons sincèrement que la liste des normes juridiques internationales qui ont été brutalement violées par la Fédération de Russie, notamment dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, continue de s'allonger. Il en va de même en ce qui concerne la liste des victimes de l'agression russe, notamment des professionnels de la santé, des journalistes, des femmes et des filles. Les appels constants à mettre fin aux violations du droit international et à cesser de causer du tort aux institutions ne sont pas entendus par la Russie.

Cette situation prouve que le fait d'accommoder ou d'apaiser un agresseur risque de provoquer une nouvelle agression. Le fait de rejeter la faute sur d'autres, la manipulation et la propagande, l'ingérence dans les affaires intérieures des États, la perpétuation des conflits internationaux et le meurtre de civils – c'est le parcours politique que suit la Fédération de Russie. C'est pourquoi il est crucial de mettre fermement l'agresseur face à ses responsabilités et d'employer tous les instruments nécessaires pour qu'il adhère de nouveau aux principes du droit international.

Nous croyons que tôt ou tard, la Russie devra reconnaître et respecter le pouvoir et l'efficacité du droit international, et les auteurs de crimes seront traduits en justice pour tous les méfaits qu'ils ont commis éhontement et ouvertement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 123 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 72 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion et protection des droits de l'homme

Projet de décision (A/75/L.106)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait achevé l'examen du point 72 de son ordre du jour à sa 48^e séance plénière, le 31 décembre 2020. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de décision dont elle est saisie aujourd'hui, elle devra reprendre l'examen du point 72 de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 72 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 72 de l'ordre du jour à la Troisième Commission. Pour que l'Assemblée puisse se prononcer rapidement sur le document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 72 directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/75/L.106, intitulé « Mettre fin au commerce des instruments de torture : examen de la possibilité d'établir des normes internationales communes, du champ d'application de telles normes et des paramètres applicables ».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de décision A/75/L.106 ?

Le projet de décision A/75/L.106 est adopté (décision 75/571).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 72 de l'ordre du jour.

Point 92 de l'ordre du jour (*suite*)

Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles

Projet de résolution (A/75/L.107)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.107.

M^{me} Schlyter (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède a le plaisir de présenter, en collaboration avec la France, le projet de résolution A/75/L.107, intitulé « Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles ».

Dans sa résolution 75/257 du 31 décembre 2020, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de se concerter avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Gouvernement cambodgien pour arrêter un projet de cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires, notamment en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer, et de soumettre ce projet à son examen.

Le Secrétaire général a mené ces consultations avec le Gouvernement cambodgien et les Chambres extraordinaires. Ces consultations ont abouti à la rédaction du projet d'additif à l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge concernant la poursuite, sous l'empire du droit cambodgien, des auteurs des crimes commis sous le Kampuchea démocratique relatif aux dispositions transitoires et à l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires, qui figure en annexe du projet de résolution. Si elle est adoptée, la résolution approuvera le projet d'additif afin qu'il puisse entrer en vigueur et être appliqué dans les meilleurs délais. Le projet de résolution prie également le Secrétaire général de présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport à l'Assemblée générale.

Nous tenons à remercier les auteurs du projet, notamment le Cambodge, et serions heureux que d'autres pays s'en portent coauteurs. Nous espérons que le projet de décision pourra être adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/75/L.107.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : L'état des incidences financières suivant est établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux paragraphes 2 et 3 du projet de résolution A/75/L.107, l'Assemblée générale exorterait

« le Secrétaire général et le Gouvernement royal du Cambodge à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre au projet d'additif visé au paragraphe 1 d'entrer en vigueur rapidement et, une fois qu'il sera en vigueur, à l'appliquer pleinement »

et prierait

« le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution. »

En ce qui concerne ces paragraphes du projet de résolution, il est entendu que les coûts de traduction du rapport en six langues, ainsi que les coûts d'exécution des fonctions résiduelles décrites dans le projet d'additif, seront financés par les contributions volontaires reçues par les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, en partant du principe que le montant des contributions volontaires sera suffisant pour couvrir ces coûts. En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/75/L.107 n'aura pas d'incidences budgétaires sur le budget-programme.

L'état des incidences financières dont je viens de donner lecture a été publié sous la rubrique « plénière » du portail e-deleGATE et sera publié dans le *Journal des Nations Unies* sous le lien e-Statements correspondant à la présente séance.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.107, intitulé « Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.107, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Danemark, Finlande, Géorgie, République tchèque et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.107 ?

Le projet de résolution A/75/L.107 est adopté (résolution 75/257 B).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge, qui souhaite expliquer sa position sur la résolution que nous venons d'adopter.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir convoqué la présente séance au titre du point 92 de l'ordre du jour pour examiner la résolution 75/257 B, intitulée « Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles », et nous prononcer à son sujet. Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général de son rapport (A/75/809) relatif à l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires. Par ailleurs, je remercie sincèrement la représentante de la Suède, qui a présenté la résolution au titre de ce point de l'ordre du jour. En tant que coauteur, le Cambodge appuie pleinement la résolution et se félicite de son adoption.

Conformément à leur mandat, les Chambres extraordinaires ont poursuivi les membres les plus hauts placés du Kampuchea démocratique pour les crimes graves qu'ils ont commis entre 1975 et 1979, notamment des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité, en violation grave des lois nationales et du droit international, ainsi que des Conventions de Genève de 1949. Les auteurs de ces crimes ont été traduits en justice. L'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires enverrait un message clair, à savoir que la communauté internationale appuie les institutions créées pour rendre justice aux victimes de crimes contre l'humanité, les protéger et demander des comptes aux auteurs de ces crimes. Il s'agit d'une réalisation historique, non seulement pour le Cambodge mais aussi pour l'ensemble de l'humanité.

Alors que les Chambres extraordinaires mettent progressivement fin à leurs activités, l'on s'accorde à reconnaître qu'il faut se pencher sur les fonctions résiduelles après la fin des activités. Par le biais de consultations, le Gouvernement cambodgien et l'ONU ont arrêté un cadre sous la forme du Projet d'additif à l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge de 2003 concernant la poursuite, sous l'empire du droit cambodgien, des auteurs des crimes commis sous le Kampuchea

démocratique relatif aux dispositions transitoires et à l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires (résolution 75/257 B, annexe), notamment la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer.

La résolution dont l'Assemblée est aujourd'hui saisie donne mandat au Secrétaire général et au Gouvernement royal du Cambodge de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre au projet d'additif d'entrer en vigueur rapidement. Je tiens donc à remercier tous les États Membres de l'ONU d'appuyer la résolution. Après cette adoption, le Gouvernement royal du Cambodge prendra rapidement les mesures nécessaires pour ratifier le projet d'additif.

Par ailleurs, je tiens à appeler de nouveau la communauté internationale à continuer d'appuyer, notamment financièrement, les Chambres extraordinaires pour leur permettre d'achever totalement leurs travaux et de commencer à exercer leurs fonctions résiduelles rapidement et sans problèmes.

Enfin, je transmets les sincères remerciements et la profonde gratitude de mon gouvernement au groupe des principaux donateurs pour sa contribution et sa bonne coopération tout au long du processus. Je tiens également à remercier S. E. M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, ainsi que M. Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, et son équipe, pour tout le soutien et le concours apportés aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le seul orateur au titre des explications de position après l'adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 92 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie

Projet de résolution (A/75/L.103)

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant

de la Côte d'Ivoire, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.103.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Qu'il me soit permis, d'emblée, de remercier vivement toutes les délégations qui ont pris part aux négociations sur le projet de résolution A/75/L.103, sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie », inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion de l'Assemblée générale.

Au cours des 13 consultations informelles et de la vingtaine de réunions bilatérales, ces délégations ont su faire montre de flexibilité et d'esprit de compromis, ce qui nous permet d'espérer l'adoption de cette résolution par consensus. Nous restons optimistes sur un heureux dénouement, en dépit des observations qui pourraient être faites par certaines délégations, dont nous saluons, du reste, une fois de plus, la participation constructive.

La Côte d'Ivoire exhorte donc toutes les délégations à œuvrer à l'adoption de cette résolution par consensus.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.103, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie ». J'informe l'Assemblée qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.103, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, Burkina Faso, Bénin, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chypre, Congo, Costa Rica, Croatie, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée, Géorgie, Irlande, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Nauru, Niger, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, République de Moldova, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Sénégal, Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay et Vanuatu.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie pour une motion d'ordre.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter une motion d'ordre pour appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'une modification a été apportée au projet de résolution A/75/L.103. Il y a quelques différences entre le projet de texte approuvé dans le cadre de la procédure d'approbation tacite et celui qui est présenté aujourd'hui, et elles ne sont pas seulement d'ordre procédural. Il existe des différences importantes. Nous voudrions donc demander au Secrétariat de présenter le projet de texte qui a été approuvé dans le cadre de la procédure d'approbation tacite.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Comme le Président l'a annoncé pour cette séance et comme indiqué dans le *Journal des Nations Unies*, l'Assemblée est saisie du document A/75/L.103. C'est le projet dont l'Assemblée est saisie à la présente séance.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Cela répond-il à la question posée par le représentant de l'Arménie ?

Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétariat de son commentaire, mais je voudrais insister sur le fait que ces changements sont importants. Je voudrais également insister pour que le Secrétariat présente le projet de texte qui a été initialement approuvé dans le cadre de la procédure d'approbation tacite et qui a été entériné par les membres de l'Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Par votre truchement, Monsieur le Président, je voudrais informer la délégation arménienne que ce n'est pas le Secrétariat qui a organisé la procédure d'approbation tacite. Le seul document que le Secrétariat a été chargé de traiter en vue de sa publication, c'est le projet de document A/75/L.103, dont l'Assemblée est saisie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

M. Grigoryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole de nouveau, mais pour montrer que les modifications apportées ne sont pas de nature procédurale et qu'elles sont très importantes, je voudrais souligner qu'au douzième alinéa du préambule, la formulation convenue par l'Assemblée au cours des négociations était la suivante :

« Se félicitant de la Déclaration d'Erevan qui a été adoptée à l'issue du dix-septième Sommet de la Francophonie, tenu à Erevan les 11 et 12 octobre 2018 sur le thème « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone », et prenant note de la décision de tenir le dix-huitième Sommet à Djerba en novembre 2021 ».

Dans ce projet de texte, le libellé est maintenant différent. Le projet de texte dont j'ai donné lecture, qui a été approuvé dans le cadre de la procédure d'approbation tacite, avait le même libellé que le texte convenu pour la précédente résolution similaire, la résolution 73/290.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant suspendre la séance pendant 10 minutes. Puis-je demander aux délégations de bien vouloir rester à leur place pendant que nous menons des consultations ? Je prie le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire de se concerter avec le Représentant de l'Arménie en vue de trouver une solution à cette question spécifique.

La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à midi.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Pendant la suspension de la séance, le Secrétariat a été informé par l'auteur du projet de résolution A/75/L.103 que le projet avait été désormais corrigé oralement en vue de modifier le treizième alinéa du préambule. Cet alinéa commence par « Rappelant l'adoption de la Déclaration d'Erevan ». Le mot « Rappelant », selon les informations fournies au Secrétariat par l'auteur du projet de résolution, a été corrigé et remplacé par « Notant avec satisfaction ». Le treizième alinéa du préambule du projet de résolution A/75/L.103 a donc été corrigé et se lit désormais comme suit : « Notant avec satisfaction l'adoption de la Déclaration d'Erevan ».

L'Assemblée est maintenant saisie du projet de résolution A/75/L.103, tel que corrigé oralement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.103, tel que corrigé oralement ?

Le projet de résolution A/75/L.103, tel que corrigé oralement, est adopté (résolution 75/307).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux personnes qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gusman (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la délégation ivoirienne, qui a facilité le processus relatif à la résolution 75/307, pour son dévouement et ses efforts inlassables en ce qui concerne cette résolution.

Nous avons conscience que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est indispensable à la promotion des buts et principes des Nations Unies. Fervent défenseur du renforcement du dialogue entre les civilisations et les cultures, l'Azerbaïdjan appuie et partage les principaux objectifs de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui est devenue un cadre important de coopération multilatérale.

La langue, l'éducation et la culture françaises sont en plein essor en Azerbaïdjan. En 2014, un lycée français a ouvert ses portes à Bakou ; il compte désormais plus de 400 élèves et suit le cursus national français. L'Université franco-azerbaïdjanaise, coadministrée par l'Université de Strasbourg et l'Université d'État du pétrole et de l'industrie de l'Azerbaïdjan, est un autre projet pédagogique qui a connu beaucoup de succès.

La délégation azerbaïdjanaise a pris une part au processus de négociations sur le projet de résolution figurant dans le document A/75/L.103. Nous avons pris note du fait que la proposition que nous avons formulée lors des consultations a été prise en considération.

Nous nous sommes associés au consensus sur la résolution 75/307 aujourd'hui. Toutefois, nous nous dissociions du treizième alinéa et du paragraphe 48. Les raisons en sont malheureusement les mêmes cette année, et notre délégation a déjà expliqué sa position à cet égard précédemment.

M. Altarsha (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La délégation de mon pays s'associe au consensus sur la résolution 75/307, intitulée

« Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie », élaborée par la délégation ivoirienne.

Cependant, nous voudrions exprimer notre déception car le texte contient des expressions et des mots qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus et qui ne prennent pas en compte nos préoccupations. Le plus important est le paragraphe 9, dont le but, dans la forme, est de faire en sorte que les femmes participent pleinement et véritablement, sur un pied d'égalité, à tous les aspects et à tous les niveaux des conflits. Mais qu'entendons-nous par « tous les aspects des conflits » ? La protection des femmes est la même que celle de tout autre individu et est liée à la protection de la société dans son ensemble dans toutes les situations, et pas seulement dans les situations de conflit. Nous voudrions également indiquer qu'il aurait été préférable que le texte s'abstienne de toute référence à des réunions, forums ou initiatives qui ne bénéficient pas d'une participation internationale, et aux tentatives de refléter leurs recommandations dans un texte adopté par consensus, examiné au titre d'un point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a appuyé la résolution 75/307, élaborée par la Côte d'Ivoire, sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie ».

Toutefois, nous voudrions exprimer notre déception quant au fait que ce document contient une série de formulations qui ne tiennent pas compte des préoccupations de notre délégation. Il s'agit notamment de la formulation proposée au paragraphe 9, concernant les femmes. Nous regrettons que les auteurs, au lieu de reprendre le libellé adopté en 2019, aient choisi d'utiliser un langage peu clair et qui n'a pas fait l'objet d'un accord, à savoir la participation pleine, véritable et sur un pied d'égalité des femmes à tous les aspects et à tous les niveaux de la prévention des conflits, et leur protection dans ce contexte.

C'est par amour et respect envers les femmes que nous estimons que les décisions relatives à la participation des femmes à ces questions ne doivent pas être prises automatiquement, mais qu'elles doivent être fondées sur le critère des contributions réelles que telle ou telle candidate peut apporter aux efforts de consolidation de la paix.

En ce qui concerne la protection des femmes, et d'ailleurs de la population civile dans son ensemble, elle doit être assurée non seulement dans le cadre de la prévention des conflits, mais aussi pendant les conflits armés et lors de la reconstruction après un conflit. Il n'est pas clair non plus ce que les auteurs entendent par « tous les aspects » et « tous les niveaux » de la prévention des conflits.

Enfin, nos commentaires sur le paragraphe 41, qui fait référence à l'initiative franco-mexicaine controversée intitulée Forum Génération Égalité, n'ont pas été pris en compte. La Fédération de Russie a exprimé à plusieurs reprises ses inquiétudes quant aux références à ce Forum, en raison de ses approches non consensuelles et des tentatives de ses organisateurs d'imposer leur vision des questions relatives aux femmes à l'ONU.

Comme les membres le savent, les États Membres de l'ONU n'ont pas autorisé la tenue du Forum, mais ont seulement pris note de cette initiative, qui a été menée sous la présidence des deux États susmentionnés. C'est ainsi que nous comprenons la question.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Nous allons maintenant entendre une déclaration après l'adoption de la résolution 75/307.

M. Kyslytsya (Ukraine) : Ma délégation se félicite de l'adoption en ce jour de la résolution 75/307, sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie ».

L'année précédente a été particulière pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), car c'était celle de son cinquantième anniversaire. Pendant toutes ces années, l'organisation s'est considérablement élargie, de 21 au départ à 88 États membres de plein droit, membres associés et observateurs présents sur les cinq continents. L'organisation représente plus d'un tiers des membres de l'Assemblée générale et promeut la coopération multilatérale dans les domaines d'intérêt commun.

En tant que pays observateur de l'OIF, l'Ukraine partage entièrement les activités de l'organisation visant à relever les défis globaux, à assurer un développement durable et à défendre la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Nous supportons pleinement les activités visant à promouvoir la langue française et

à garantir la paix, la démocratie et la solidarité, qui sont au cœur des préoccupations de millions de personnes à travers le monde.

J'aimerais saluer l'action entreprise par l'OIF pour faire face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), entre autres par la création du fonds « La Francophonie avec Elles », qui apporte un soutien technique et financier aux femmes et aux filles en situation de vulnérabilité afin qu'elles aient un accès plein et égal au développement économique, à l'éducation et à la santé.

Nous encourageons l'OIF à continuer la protection des droits de l'homme et à garantir l'égalité femmes-hommes, l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes et leur participation plus active à la vie de la société, parce qu'ils sont notre avenir. Nous sommes convaincus que les activités de La Francophonie, par les voies diplomatiques et les contacts directs, comme nous le faisons aujourd'hui, contribuent de manière significative à la promotion des principes de la démocratie, à la construction d'un état de droit, à la paix et à la sécurité.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales s'avère fort indispensable pour la promotion des buts et principes des Nations Unies. L'activité de l'OIF est devenue un cadre important de la coopération multilatérale. L'Ukraine soutient pleinement les activités de l'organisation concernant la lutte contre la désinformation, en particulier les efforts déployés pour contrer la propagation de la stigmatisation et des informations fausses et trompeuses.

Selon la Charte de La Francophonie, l'organisation a pour objectifs, en particulier, d'aider à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits et à la promotion de l'état de droit et des droits de l'homme. Ces objectifs constituent les domaines d'intérêt du Conseil de sécurité.

Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, les normes fondamentales de la Charte ont été violées à de nombreuses reprises. En profitant de cette occasion, je voudrais remercier l'OIF d'avoir soutenu l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Ukraine, ainsi que la politique de condamnation de la tentative d'annexion par la Russie de la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol et la non-reconnaissance de la légitimité de cette annexion. Cela est entièrement conforme aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies

et de la Charte de La Francophonie. Que les membres de l'Assemblée sachent que nous, en Ukraine, nous l'apprécions énormément.

Le succès de l'action francophone en faveur de la paix et de la démocratie dépend avant tout de notre solidarité. Au nom de mon pays, je voudrais confirmer l'engagement irrévocable de l'Ukraine à promouvoir ces valeurs et assurer les membres de l'Assemblée qu'ils peuvent toujours compter sur l'Ukraine en la matière.

Pour terminer, j'aimerais souligner que le rôle des organisations régionales dépend étroitement de la coopération avec l'ONU, ce qui rendra le monde plus pacifique et durable, plus résistant aux conflits et pandémies, plus ouvert et uni.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation internationale de la Francophonie.

M^{me} Herdt (Organisation internationale de la Francophonie) : Nous avons appris avec effroi l'assassinat du Président Jovenel Moïse. Au nom de La Francophonie, nous présentons nos plus sincères condoléances à ses proches et à l'ensemble du peuple haïtien. La Francophonie se tient plus que jamais aux côtés d'Haïti, membre fondateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Je voudrais, à présent, au nom de l'OIF, remercier les membres de l'Assemblée générale pour l'adoption par consensus de la résolution 75/307, portant sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie ». Ces remerciements sont ceux de S. E. M^{me} Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de La Francophonie, et de l'ensemble de l'organisation, espace de 88 États et Gouvernements membres, répartis sur les cinq continents, dont 81 États sont Membres de l'ONU.

Je voudrais exprimer la gratitude de l'OIF au Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, S. E. M. Volkan Bozkir, et au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour l'importance qu'ils attachent au partenariat avec notre organisation.

Cette résolution, élaborée et discutée par les États Membres de l'ONU, a été facilitée par la délégation ivoirienne, que je remercie vivement pour ses efforts continus. Je salue par ailleurs la mobilisation et la solidarité du Groupe des Ambassadeurs francophones, qui contribue formidablement à la promotion des valeurs et des idéaux de La Francophonie au sein des Nations Unies.

Nous nous félicitons de la collaboration fructueuse entre l'ONU et l'OIF et des actions conjointes qui sont menées au quotidien sur le terrain. La résolution 75/307, que l'Assemblée vient d'adopter, reflète les valeurs que nous partageons et la compréhension commune que nous avons des défis majeurs à relever, de même que des opportunités qu'il nous revient de saisir afin de construire un monde plus juste et une économie plus durable en réponse à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Face à ces enjeux, La Francophonie se positionne comme une force de proposition et d'action. Elle apporte toute sa contribution à la défense du multilinguisme et d'une diversité culturelle et linguistique mieux prise en compte dans le système multilatéral, à la réalisation de la performance des opérations de maintien de la paix, à la défense des droits fondamentaux et de la dignité humaine, aussi bien qu'à la réalisation de l'égalité femmes-hommes et du plein potentiel de la jeunesse.

Cette résolution est donc le reflet des efforts portés par l'OIF et l'ONU pour des actions mieux coordonnées et porteuses de résultats toujours plus concrets pour les populations que nous servons. Je confirme ainsi aux membres de l'Assemblée l'entière disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie à œuvrer au renforcement permanent de cette coopération.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 j) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 20.